

AR Prefecture

016-211603568-20211203-2021_6_1-DE
Reçu le 09/12/2021
Publié le 09/12/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE DE RUFFEC**

Séance N° 6 du 3 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Geoffroy DUDOUIT, Maire.

Date de convocation : 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 4

Présents : DUDOUIT Geoffroy, FUHRI Gisèle, DUDOUIT Marie-Hélène, CHOLEWKA-LESAGE Corinne.

Avait donné procuration : MAUGUIN Sandra à DUDOUIT Geoffroy,

Délibération N° 2021_6_1

Objet de la délibération : Avis sur un projet éolien

Le 20 octobre 2021, le promoteur Valeco est venu présenter au maire un projet éolien prévu sur le territoire de la commune de Saint-Sulpice-de-Ruffec.

Le 28 octobre 2021, le conseil municipal a décidé d'organiser une réunion de l'ensemble des habitants de la commune pour débattre de la réponse à apporter.

Le 26 novembre 2021, 30 habitants sur les 43 que comprend la commune se sont déplacés, représentant 20 foyers sur les 24 recensés.

Lors de cette réunion, il s'est exprimé à l'unanimité le rejet de ce projet, par un débat où chacun a pu exprimer librement ses divers arguments :

Considérant que notre commune est un lieu apprécié et recherché pour sa qualité de vie, son environnement préservé et ses paysages majoritairement vallonnés et boisés

Considérant que ces deux dernières années, 14 nouveaux habitants sont venus s'installer dans notre commune notamment pour ces dites qualités

Considérant que, même contre des promesses financières alléchantes, les habitants n'entendent pas renoncer à leur bien-être dans notre commune

Considérant qu'il est difficile de comprendre la vertu écologique d'un projet qui défigurerait immanquablement les espaces boisés de notre commune

Considérant l'ensemble des nuisances que font craindre de telles installations (bruit, dégradation du milieu naturel - faune et flore -, impact sur les prix de l'immobilier, destruction des chemins forestiers)

AR Prefecture

016-211603568-20211203-2021_6_1-DE
Reçu le 09/12/2021
Publié le 09/12/2021

Considérant l'interdépendance respectueuse avec les communes voisines qui auraient elles aussi à subir des désagréments sans dédommagements financiers

Considérant enfin que ce projet ne respecte pas les préconisations du Guide de l'éolien du Pays Ruffécois, particulièrement sur les distances aux habitations et aux monuments dans les petites vallées.

Le conseil municipal réuni le 3 décembre 2021 déclare :

Qu'il s'oppose à tout projet éolien sur son territoire communal

Qu'il continuera, comme par le passé, à émettre sans ambiguïté des avis défavorables aux futurs projets des communes alentours

Qu'il proposera dès début 2022 à l'ensemble des communes du secteur, en partenariat avec le Pays Ruffécois et l'Office du Tourisme, d'initier un mouvement de valorisation des petites vallées (Tiarde, Argentor, Son-Sonnette, Lizonne) encore préservées de la saturation éolienne.

Nous pensons qu'une approche de développement harmonieux, sobre en énergie est la solution la plus rassembleuse, la mieux adaptée à notre territoire. Territoire préservé dont nous pouvons et devons être fiers.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie de SAINT-SULPICE de Ruffec

Le Maire,
Geoffroy DUDOUIT

